

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL de la Commune
De SAINT-FORGEUX (Rhône)
En date du 8 NOVEMBRE 2022

Nombre de membres en exercice : 14
Nombre de membres présents : 14
Nombre de suffrages exprimés : 14

Date de convocation : 04/11/2022
Date d'affichage : 04/11/2022

L'AN DEUX MIL VINGT DEUX le HUIT NOVEMBRE à vingt heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué s'est réuni en séance ordinaire, au nombre prescrit par la Loi, dans la Salle du Conseil sous la présidence de **Monsieur Gilles DUBESSY**, Maire.

Etaient présents : Mesdames et Messieurs Gilles DUBESSY, Christelle LAFFAY, Daniel CHAUD, Isabelle DESSEIGNE, Michel GIRERD, Julien BOLVY, Gilles PUIPIER, Stéphanie MAGAT, Fabrice DUREL, Chrystelle BALME, Boris RABOUTOT, Catherine MAINAND, Vanessa GIRERD, Jérôme DURAND.

Absent excusé : -----

Secrétaire de séance : Madame Catherine MAINAND

Les élus présents physiquement constituent le quorum nécessaire aux délibérations.

Monsieur le Maire ouvre la séance, et demande au Conseil Municipal d'approuver le procès-verbal de la dernière réunion de Conseil, en date du 8 novembre 2022.

Ce procès-verbal n'apporte aucune remarque et est adopté.

Ordre du jour de la séance

- 1) Demande de Fonds de concours pour le cheminement piéton « Trottoir ».
- 2) Demande du versement du fonds de concours à la COR pour les travaux de sécurisation des entrées du village.
- 3) Nouveau bail « boulangerie du Torrenchin ».
- 4) Convention de soutiens aux entreprises et commerces de proximités.
- 5) Présentation des différents rapports annuel 2021.
- 6) Décision Modificative N°4.
- 7) Budget prévisionnel pour les travaux de réalisation de la micro-crèche et du parking.
- 8) Affaires diverses.
- 9) Informations diverses.

Délibération N°40/2022

Objet : Demande de fonds de concours à la COR pour le cheminement piéton « Trottoir » Route de Pontcharra

Vu l'article L5216-5 VI du code des Collectivité Territoriales,

Vu la délibération N°COR 2019-24 du Conseil Communautaire en date du 6 février 2019, approuvant la Charte de Partenariat portant Pacte Financier et Fiscal de solidarité entre la COR et ses Communes,

Vu la délibération N°COR 2019-099 du Conseil Communautaire en date du 4 avril 2019, approuvant le règlement d'attribution des fonds de concours pour les projets inscrits au Programme de développement Territorial,

Vu la délibération N°15-2019 du 28 février 2019 du Conseil Municipal approuvant de la charte sur le « Pacte financier et fiscal de solidarité » ainsi que les projets : création d'un cheminement piéton « trottoir route de Pontcharra »

Considérant que lesdits travaux doivent débuter 1^{er} semestre 2023 et s'achever fin du 1^{er} semestre 2023.

Considérant que, pour mener à bien ce projet, la commune sollicite le soutien financier de la Communauté d'agglomération de L'Ouest Rhodanien via un fonds de concours, conformément au plan de financement prévisionnel suivant :

Coût du projet Trottoir route pontcharra		Recettes prévisionnelles		
Nature des dépenses	Montant HT*	Nature des recettes	Taux	Montant
Travaux	56 000.00	Fonds de concours de la Communauté d'agglomération l'Ouest Rhodanien	50 %	28 000.00
		Autofinancement de la commu	50 %	28 000.00
TOTAL	56 000.00	TOTAL		56 000.00

Considérant que les modalités de versement du fonds de concours sont établies dans un contrat de Développement Territorial, signé par la Commune et la COR.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents :

APPROUVE la demande de fonds de concours à la COR selon le plan de financement prévisionnel présenté ci-dessus.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer le Contrat de Développement Territorial avec la COR.

MANDATE Monsieur le Maire pour entreprendre toutes les démarches nécessaires à la bonne exécution de la présente.

Délibération N°41/2022

Objet : Demande du versement du fonds de concours à la COR pour les travaux de sécurisation des entrées du village

Conformément à la délibération du 16 Mars 2021 la commune a sollicité la Communauté d'agglomération de l'Ouest Rhodanien pour un fonds de concours destiné à soutenir le projet sécurisation des Entrée du Village.

Lors de son Conseil Communautaire du 30 juin 2021 la COR a accordé à la commune une aide de 10 000 € pour ce projet.

Les travaux étant terminés à ce jour, Monsieur le Maire présente le plan de financement définitif suivant, et demande au Conseil d'approuver le versement du fonds de concours par la COR pour un montant de travaux de 88 606 HT €

Sécurisation des entrées du village Pontcharr		Recettes prévisionnelles		
Nature des dépenses	Montant HT*	Nature des recettes	Taux	Montant
Travaux	88 606.00	Fonds de concours de la Communauté d'agglomération l'Ouest Rhodanien	-	10 000.00
		Autofinancement de la commu	-	78 606.00
TOTAL	88 606.00	TOTAL		88 606.00

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents :

APPROUVE la demande de versement de fonds de concours à la COR selon le plan de financement définitif présenté ci-dessus.

MANDATE Monsieur le Maire pour entreprendre toutes les démarches nécessaires à la bonne exécution de la présente.

Délibération N°42/2022

Objet : Convention de soutiens aux entreprises et aux commerces de proximités

Le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1511-2, L.1511-3 et L.1511-7, L.1111-8,
Vu la délibération n°COR 2020-251 du conseil communautaire de la Communauté d'agglomération de l'Ouest Rhodanien approuvant les aides à la rénovation des locaux commerciaux et au développement de l'entreprise,
Vu la délibération n°AP-2022-06 / 07-13-6750 du Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes des 29 et 30 juin 2022 adoptant le Schéma Régional de Développement Economique, d'Innovation et d'Internationalisation,
Vu la convention d'autorisation et de délégation 2022-2027 relative aux aides aux entreprises entre la Région Auvergne-Rhône-Alpes, la Communauté d'Agglomération de l'Ouest Rhodanien et les communes d'Affoux, d'Amplepuis, d'Ancy, de Chambost-Allières, de Chénelette, de Claveisolles, de Cours, de Cublize, de Dième, de Grandris, de Joux, de Lamure-sur-Azergues, de Les Sauvages, de Meaux-la-Montagne, de Poule-les-Echarmeaux, de Ranchal, de Ronno, de Saint-Appolinaire, de Saint-Bonnet-le-Troncy, de Saint-Clément-sous-Valsonne, de Saint-Forgeux, de Saint-Jean-la-Bussière, de Saint-Just-d'Avray, de Saint-Marcel-l'Eclairé, de Saint-Nizier-D'Azergues, de Saint-Romain-de-Popey, de Saint-Vincent-de-Reins, de Tarare, de Thizy-les-Bourgs, de Valsonne et de Vindry-sur-Turdine,

Considérant que la Région Auvergne-Rhône-Alpes a souhaité porter une politique économique permettant de conforter sa position de 1ère région industrielle de France, avec la mise en place d'un Schéma Régional de Développement Économique d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII) pour 2022-2027 ;

Considérant que le SRDEII s'articule autour de 4 axes stratégiques : renforcer la souveraineté industrielle, technologique et les savoir-faire ; soutenir le développement d'un écosystème innovant ; renforcer l'attractivité et un développement équilibré du territoire ; développer une offre des entreprises complète, personnalisée et visible ;
Considérant que la Région propose aux communes, à leurs groupements, et aux métropoles d'intervenir de manière coordonnée et complémentaire en matière d'aides auprès des entreprises en s'inscrivant dans le Schéma Régional

de Développement Économique d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII) par la signature d'une convention d'autorisation et de délégation ;

Considérant que pour poursuivre la dynamique de l'Opération Collective en Milieu Rural (OCMR) destinée à maintenir et développer le commerce de proximité, la Communauté d'agglomération de l'Ouest Rhodanien (COR) a validé le 24 septembre 2020 un nouveau dispositif de soutien auprès des petites entreprises du commerce ou de l'artisanat de proximité, par une subvention d'investissement, qui permet d'aider à l'installation ou au développement dans un point de vente accessible au public, dans un objectif de revitalisation commerciale des centres-villes et bourgs-centres ;

Considérant que dans cet objectif, les communes ont la possibilité de cofinancer les investissements réalisés sur l'enseigne, la vitrine et la devanture sous forme de majoration supplémentaire ;

Considérant que pour permettre à la COR et aux communes de poursuivre ces aides à compter du 1^{er} janvier 2023, il est nécessaire de signer la convention d'autorisation et de délégation.

DÉCIDE

D'APPROUVER la convention relative aux aides aux entreprises entre la Région Auvergne-Rhône-Alpes, la Communauté d'agglomération de l'Ouest Rhodanien et la commune de Saint-Forgeux ;

DE MANDATER Monsieur le Maire pour signer tous documents nécessaires à la bonne exécution de la présente décision.

Délibération N°43/2022

Objet : Présentation des divers Rapports annuels 2021 :

Monsieur Le Maire rapporteur donne connaissance au Conseil les rapports annuels 2021 suivants :

- Rapport Annuel « d'activité » de la Communauté d'agglomération de l'Ouest Rhodanien.
- Rapports Annuel sur la qualité et la gestion du service « Elimination des Ordures Ménagères » de la Communauté d'agglomération de l'Ouest Rhodanien.
- Rapport Annuel sur le prix et la qualité du service public de « l'assainissement collectif » de la Communauté d'agglomération de l'Ouest Rhodanien.
- Rapport Annuel sur le prix et la qualité du service public de « l'assainissement non collectif » de la Communauté d'agglomération de l'Ouest Rhodanien.
- Rapport Annuel sur le prix et la qualité du service de l'eau
- Rapport du Syndicat de Rivière Brévenne Turdine

Le Conseil Municipal, oui les exposés et à l'unanimité des membres présents :

PREND acte de la présentation de ces rapports et de leurs conclusions, qui sont tenus à la disposition du public en Mairie.

Délibération N°44/2022

Objet : Budget prévisionnel pour les travaux de réalisation de la micro-crèche et du parking.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération en date du 30 novembre 2021, approuvant une convention de maîtrise d'ouvrage déléguée à l'OPAC du Rhône pour la réalisation des travaux de la micro-crèche de 14 berceaux ainsi que de la réalisation d'un parking public de 20 places.

Après différentes réunions avec le maître d'ouvrage l'OPAC du Rhône et l'architecte, il convient aujourd'hui de fixer le coût prévisionnel à 871 442 € HT qui comprends :

Charges Foncières : études géotechnique/branchements/fondations spéciale **125 704 €**

Construction :

Installation et frais d'étude complémentaire	16 000 €
Terrassements et soutènements	90 000 €
Hors d'eau –hors d'air :	250 000 €
(Gros œuvre, charpente bois, revêtement de façade, menuiseries Extérieures, serrurerie)	
Parachèvement	88 000 €
Lots techniques	110 000 €
(pac air/eau su plancher chauffant, plomberie, Double flux, électricité bâtiment, éclairage extérieur, Aménagements Extérieurs crèche parking	91 000 €
VRD, Clôture avec fondation, Aménagement extérieurs (enrobé/circulation piétonne) Espace vert	

TOTAL Construction	570 615 €
HONORAIRE	
Honoraire Maîtrise d'œuvre (bureau d'étude, huissier, géomètre, csps, Bureau de contrôle, conduite d'opération, panneau Maîtrise d'ouvrage Mandatée OPAC	136 623 € <u>38 500 €</u>
TOTAL HONORAIRES	176 123 €
TOTAL HT	871 442 €

Monsieur le Maire demande d'approuver le coût prévisionnel Hors Taxe des travaux pour la micro-crèche et pour le parking.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré à l'unanimité des membres présents :

APPROUVE : le budget prévisionnel de travaux pour un montant de 871 442 € HT pour la micro-crèche et le parking.

AUTORISE : Monsieur Le Maire à signer toutes pièces se rapportant à ce dossier et plus généralement faire le nécessaire.

DIT que les crédits seront inscrits au budget communal 2023 à l'article 21318-opération 181

Décision Modificative N°4

Objet : virement de crédit

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 615221 : Bâtiments publics		4 700.00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général		4 700.00 €
D 022 : Dépenses imprévues Fonct	4 700.00 €	
TOTAL D 022 : Dépenses imprévues Fonct	4 700.00 €	

8) Affaires diverses :

Monsieur le Maire indique il n'y a plus que trois zone de chauffage qui fonctionne, au plafond à la salle polyvalente, une étude va être diligenté auprès de ALT69, afin de nous conseiller sur le nouveau mode de chauffage que nous pourrions installer.

Réunion le mardi 15 novembre 2022 à 9 heure sur place concernant la « cascade GAUTHIER » en effet le glaci s'abîme différents services ont été convoqués, ainsi que le propriétaire de la parcelle Monsieur Pascal DURDILLY, des travaux urgent doivent être entrepris, la question se pose quant à la prise en charge du coût des travaux.

9) Informations diverses :

Le Rallye de Charbonnière aura lieu du 20 au 22 avril 2023, la commune a été retenue pour deux spéciales le vendredi 21 avril 2023 et le samedi 22 avril 2023 le circuit est : Montrottier-Saint-Forgeux-Saint-Romain de Popey. Le service du conservateur des Antiquités et objet d'art du Département seront présent le 15 novembre pour examiner les objets des monuments historiques conservés dans l'église de Saint-Forgeux sont : une cloche en bronze de 1503, meuble de sacristie en bois de 1732 rénové en 2011 et la piété en bois peint de XVIIIe siècle.

Procès-verbal approuvé lors de la séance du Conseil Municipal du 7 février 2023

Le Maire
Gilles DUBESSY



La Secrétaire de séance
Catherine MAINAND



Madame Christelle LAFFAY :

Lecture de l'état civil depuis le dernier conseil municipal.

Lors du repas des « classes en 8 » nous avons utilisé le nouveau lave-vaisselle, qui est d'une grande aide pour toutes les associations, cet investissement est d'une grande réussite.

Je remercie les élus pour la distribution du Trait d'union et du calendrier des manifestations.

La présentation graphique de la couverture du calendrier des manifestations, sera la même pour le Bulletin Municipal.

Rappel des dates de manifestations : 11 novembre commémoration départ de la place de la Mairie à 10h00 des fleurs seront distribuées aux enfants présents.

Le monument « aux morts » a été nettoyé et les lettres des noms ont été refaites, pour un montant de 1 300 €.

Monsieur le Maire indique que pour la cérémonie du 8 mai 2023 des enfants présents, énuméreront les noms des personnes inscrites sur ce monument.

Visite des travaux réalisés durant l'été le dimanche 27 novembre rendez-vous en Mairie à 10 h00.

Les vœux du Maire sont le dimanche 8 janvier à 10h30 à la salle Polyvalente, suivis du repas des élus avec leur conjoint.

Monsieur le Maire que pensez-vous de vous présenter lors de cette manifestation ? Débat autour de cette question, les élus ne sont pas pour une telle présentation.

Nous avons reçu des réponses concernant les demandes de subvention :

Amende de Police 7 459 € : pour le plateau surélevé en face du stade sur la RD27

Répartition 2022 du fonds départemental de péréquation de la taxe professionnelle : 6 600 €

Micro-crèche :

Département : 73 950 €

Caisse d'Allocation Familiale : 117 600 €

Etat DETR : 142 500 €

Région pas de réponse à ce jour.

Commission CULTURE de la COR : visite du Musée THIMONIER l'exposition restera un an l'intitulé est « des racines et des hommes ».

Commission déchets de la COR : un cabinet d'étude a été mandaté sur les modalités du tri sur le secteur de la COR. Les bacs de ramassage n'est pas pratique. En 2024, il y aura obligation de faire le tri sur les bio-déchets, il n'y aura plus de déchets alimentaires dans les sacs noirs.

De nouvelles modalités vont être mis en place pour l'entrée dans les déchèteries de la COR, le contrôle des entrées ne peuvent se faire correctement à chaque passage de voiture, des propositions ont été faites : scan des plaques d'immatriculation, mise en place de badge...

Monsieur le Maire indique que des personnes de la Loire passant par Saint-Forgeux mettent leurs déchets dans nos bacs, en effet les habitants de la Loire sont redevables en fonction des pesées de leurs poubelles.

Une étude est en cours pour changer les bacs l'ouverture se ferait par pédalier. Information les rats ont mangé le dessous des bacs....

Monsieur le Maire indique qu'il faut informer le service déchets de la COR.

Monsieur Daniel CHAUD :

Les travaux sont en cours pour les plateaux surélevés sur la RD27 en face du stade et en direction de Villechenève, ils seront finis courant la semaine 42.

Les travaux pour le parking de la salle polyvalente vont débuter, changement des bordures, réalisation d'un drain pour l'évacuation de l'eau.

Le cheminement piéton à l'entrée de Saint-Forgeux à la limite de Pontcharra sera réalisé à la fin des travaux de la salle polyvalente.

A la prochaine réunion du Conseil Municipal, je vous ferai un rapport concernant les travaux réalisés pour la voirie communale.

Une réunion de voirie avec le technicien de la COR et le vice-président aura lieu le 14 novembre 2022 à THEL pour établir un choix de voirie concerné par les travaux ainsi qu'un planning de travaux de voirie communautaire.

Le gravillonnage au Jubin va être aspiré.

Réunion de la commission voirie à la Mairie avant fin novembre pour l'organisation de déneigement en présence des agriculteurs Monsieur Jean-Luc DUPUIS et Monsieur Rolland BROSSAT.

Le primeur ne vient pas pendant 2 semaines, il a informé ses clients, la fromagère et le boucher sont dépités du fait que de la désaffection du marché par les administrés.

Madame Chrystelle BALME demande que l'information soit indiquée sur les différents supports d'information de la commune (panneau pocket, facebook...)

La commission fleurissement se réunira pour la décoration du village pendant la période des fêtes.

Madame Isabelle DESSEIGNE :

Différentes demandes de devis pour la réfection de l'ancienne cantine, afin que le centre aéré puisse occuper les lieux, Jérôme il faudrait nous faire passer des plans avant et après. Une déclaration préalable doit être faite, ce dossier doit être envoyé au service de l'état d'accessibilité et sécurité.

Avancement du dossier de la micro-crèche deux études de sols ont été demandés à « géotech », nous sommes dans l'attente des résultats.

Quel sera le mode de chauffage « pompe à chaleur ou géothermie ».

Le repas des anciens a lieu le mardi 13 décembre 2022 à 12h00 à la Salle Polyvalente.

Assemblée générale de l'association du Sou des écoles Mme LE BACQUER présidente, Mme NOEL vice-Présidente, Mme GRANGIRARD secrétaire.

La participation de la commune pour la classe découverte 2023 est de 50 € par enfant. Une demande de subvention a été faite par la Commune à la région pour la prise en charge du transport soit un montant de 1 920 €, ce séjour doit se faire obligatoirement en montagne.

Le conseil d'école publique : il est demandé que le local dans le gymnase soit rangé, demande pour le robinet d'eau tiède à l'école maternelle, cale pour les portes extérieures, robinet qui fuit, porte qui grince dans la classe de Mme BORDET.

Monsieur le Maire demande qu'un adjoint technique soit présent avec la maîtresse pour le rangement du local au gymnase.

Monsieur Michel GIRERD :

Les travaux du vestiaire au stade sont finis très belle réalisation.

Le changement des barrières bois au Tram sont finis.

Travaux sur le local Associatif au Tram de toit est enlevé.

Une demande de devis pour la rénovation de la salle de musique à l'Association ATRE, peinture pour les murs et plafond à refaire.

Le syndicat des eaux de la région de Tarare a fusionné avec celui de la ville de Tarare, le nouveau délégataire est Véolia. En 2023 le système de télé-relève sera mis en place (comme le compteur linky).

SYDER réunion extraordinaire le 29 novembre 2022.

Eclairage et chauffage au gymnase : certaine association ne joue pas le jeu concernant la sobriété énergétique, en effet l'éclairage n'est pas éteint, le chauffage en marche sans personne à l'intérieur. Débat autour de l'extinction de l'éclairage public ainsi que pour les bâtiments communaux.

Le chauffage de la mairie et de l'école primaire ont été réparés.

Monsieur le Maire indique que certaine commune enlève une ampoule sur deux.

Monsieur Boris RABOUTOT nous pourrions diminuer les décorations de Noël sur les façades de bâtiments communaux !

Madame Vanessa GIRERD demande d'enlever les rideaux d'illumination à l'église !

Monsieur Fabrice DUREL demande que le chauffage dans les bureaux de la Mairie soit diminué, Monsieur le Maire indique que le bureau de la secrétaire est très froid, le chauffage ne fonctionnait pas correctement jusqu'à maintenant, mauvaise répartition de la chaleur.

Nous avons reçu les devis : d'électricité de 9 200 € TTC l'entreprise BLANC pour un montant de 20 000 € TTC

Monsieur MERLE Sylvain pour la plomberie estimée à 6 000 € TTC, pour l'ancienne cantine.

Monsieur Julien BOLVY :

Lecture des derniers Permis de construire et Déclaration préalable depuis le dernier Conseil Municipal.

Le dossier du PLU suit son cours à partir du 26 décembre il ne pourra plus avoir de recours des tiers.

Il faudrait avoir la réflexion sur la révision du PLU ! Travailler sur les zonages... Actuellement nous recevons beaucoup de divisions parcellaires.

Monsieur le Maire demande à ce que le service urbanisme se rapproche du service des ADS de la COR afin de travailler sur l'éventuelle révision du PLU.

Monsieur le Maire indique que la commune a été l'une des premières pour l'élaboration de notre PLU.

Nous allons travailler sur l'aliénation des chemins ruraux avec Madame DUCLOS.

Monsieur le Maire :

Remerciement concernant l'attribution de la subvention : Road 27, ADMR et YACA désert.

Je me rends au Congrès des Maires avec Madame Christelle LAFFAY, je me renseigne pour : les coussins berlinois, pour le projet de création d'un City stade.

Monsieur le Maire indique qu'un courrier sera fait au président du Club de Foot Monsieur MAINAND, afin que les cages de foot mobiles soient attachées pour éviter tout accident.

Monsieur Michel GIRERD est le correspondant incendie et de secours.

Madame Chrystelle BALME :

Le minibus a stationné sur le trottoir devant l'abri bus, le chauffeur ne sachant pas où se garer pendant les travaux,

Madame Vanessa GIRERD :

Le problème de stationnement gênant est récurrent vers l'école Saint-Ferréol. Monsieur le Maire indique qu'il a rencontré les personnes afin qu'elles ne stationnent plus. J'interviendrai de nouveau pour que ce stationnement ne soit plus une gêne pour la circulation des voitures et des piétons.

Monsieur Fabrice DUREL :

Pas de nouvelle concernant les travaux pour la bascule ? Monsieur le Maire indique que la création de la bascule se fera à la déchetterie de Saint-Marcel L'éclairé, s'il y a une participation financière de la COR.

Monsieur Gilles PUIER :

L'avancement des travaux de déploiement de la fibre sur Saint-Forgeux ?

Monsieur le Maire indique que nous n'avons pas d'information d'avancement des travaux par l'entreprise en charge du déploiement de la fibre.

Monsieur Jérôme DURAND :

Pour faire suite à ma demande par mail est-il possible que le club de tennis de Saint-Romain utilise le gymnase pour leur entraînement certain samedi ? En effet nous perdons depuis plusieurs années des adhérents, nous n'avons plus d'entraîneur, un entraînement commun sera mis en place avec Saint-Romain de Popey.

Monsieur Julien BOLVY informe que nous pouvons proposer le gymnase, un mail de réponse sera fait en indiquant les dates de disponibilités.

Monsieur le Maire, il faudrait prendre des renseignements auprès de la Mairie de Saint-Marcel l'éclairé qui loue son gymnase aux clubs extérieurs de leur commune.

Madame Catherine MAINAND :

Vente à emporter saucisson/pommes de Terre : retrait à la cantine le jeudi 10 Novembre 2022 à partir de 16h30 dans la cour de la cantine une buvette aura lieu.

Est-il possible d'installer des portes manteaux dans la cour, dans la salle de restauration un tableau noir dans la cour de récréation et mettre des étagères dans le local à vélo.

Est-il possible que la Commune prenne en charge divers ustensiles de cuisine, un chariot de service, assiettes et petites cuillères.

Le réverbère solaire n'est toujours pas installé au Jubin.

Pouvons-nous refaire un double de la clé de la boîte aux lettres de la cantine. Monsieur le Maire donne son accord.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h00
